

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu l'arrêté du 13 octobre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés affectés à Mayotte,
- Vu l'arrêté du 21 novembre 2023 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPES avec affectation à Mayotte ouverts au titre de la session 2024,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPES à affectation locale à Mayotte, section lettres modernes, est constitué comme suit pour la session 2024 :

Présidente

Mme Mélanie PIRCAR
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Vice-Présidente

Mme Pierrette LETI PALIX
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de MAYOTTE

Secrétaire général

M. David ZEMMOUR
Professeur de chaire supérieure

Académie de PARIS

Membres du jury

Mme Peggy BERNADAT
Professeure certifiée

Académie de LILLE

M. Fabrice CARNET
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de LYON

M. Guillaume DUEZ
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de CRETEIL

Mme Deborah EL-BAZE
Professeure agrégée

Académie de PARIS

Mme Lucile GIBERT
Professeure agrégée

Académie de LYON

Mme Claudine HAAB
Personnel de direction

Académie de MAYOTTE

M. Simon KOENER
Professeur certifié

Académie de MAYOTTE

Mme Chloé LABOISNE
Professeure certifiée

Académie de MAYOTTE

M. Eric LEGRAS
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Mme Myriam LOBRY
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

M. Guillaume LYONNAZ
Personnel de direction

Mme Habiba NAIMI
Professeure certifiée

M. Simon PERREAUX
Professeur agrégé

Mme Claudine SCHUSTER
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de MAYOTTE

Académie de BORDEAUX

Académie de PARIS

Académie de MAYOTTE

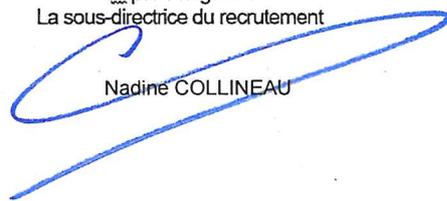
Académie de MAYOTTE

Académie de MAYOTTE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 25 mars 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation
et par délégation
La sous-directrice du recrutement


Nadine COLLINEAU